

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 19  
Présents : 13  
Procurations : 5

**Objet :**

Approbation du compte  
administratif 2022

**L'an deux mille vingt trois**

Le quatorze mars

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation : 06 mars 2023

**Présents :** Mme Catherine BOISSIN, M. Jean-Pierre TROUILLOUD, M. Nicolas GRES, Mme Anneke VAN DER VOSSSEN, M. Luc LEVRARD, Mme Marie-Laure BERTRAND, Mme Leila SMITH, M. Guillaume PEREZ, M. Christophe VOUTAZ, Mme Jocelyne SCHWALLER, M. Bernd BECK, M. Pierre REBEIX, M. Pascal BRUN.

**Excusés :** Mme Emilie VINCENT qui donne pouvoir à Mme Marie-Laure BERTRAND, M. Joël CLOSIER qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre TROUILLOUD, Mme Carine CROCHET-CARMES qui donne pouvoir à Mme Anneke VAN DER VOSSSEN, Mme Aurélie VUILLERMOZ qui donne pouvoir à Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Amélie VAN ETTINGER qui donne pouvoir à M. Pierre REBEIX.

**Absent :** Mme Isabelle PASSUELLO

Madame le Maire **INFORME** le Conseil Municipal que,

La présente délibération a pour objet d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2022 et de prendre acte des résultats de clôture des sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2022. L'article L-2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en effet que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

L'article L 2121-14 du même code précise que « le conseil municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire, peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ». Il en ressort que le Maire en exercice, doit se retirer au moment du vote sous peine de nullité de la délibération d'approbation.

Il est donc demandé à l'assemblée de désigner un Président de séance et de demander à Mme le Maire de quitter la salle pendant le vote du compte administratif.

Lecture est faite des grandes lignes du compte administratif pour l'année 2022.  
Celles-ci concordent avec les résultats présentés dans le compte de gestion.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2022</b>		
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>Résultat reporté 2021</b>	429 499,55 €	757 568,01 €
<b>Recettes 2022</b>	3 789 841,98 €	723 049,86 €
<b>Dépenses 2022</b>	2 323 154,89 €	535 199,78 €
<b>Résultat 2022</b>	<b>1 466 687,09 €</b>	<b>187 850,08 €</b>
<b>Clôturé</b>	<b>1 896 186,64 €</b>	<b>945 418,09 €</b>

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE le Compte administratif 2022 tel qu'il est présenté.**

**AUTORISE le Maire à transmettre le compte administratif au représentant de l'État.**

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que  
dessus.

**Isabelle PASSUELLO**  
Maire d'Echenevex,

